

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

2013 -
2016



MISE A JOUR
SEPTEMBRE
2014

Farges-lès-Chalon est une commune rurale proche de Chalon-sur-Saône (6 km). Elle est située dans la plaine qui s'étend entre la Saône et la Côte Chalonnaise.

Comptant 747 habitants, Farges-lès-Chalon bénéficie d'une situation géographique favorable :

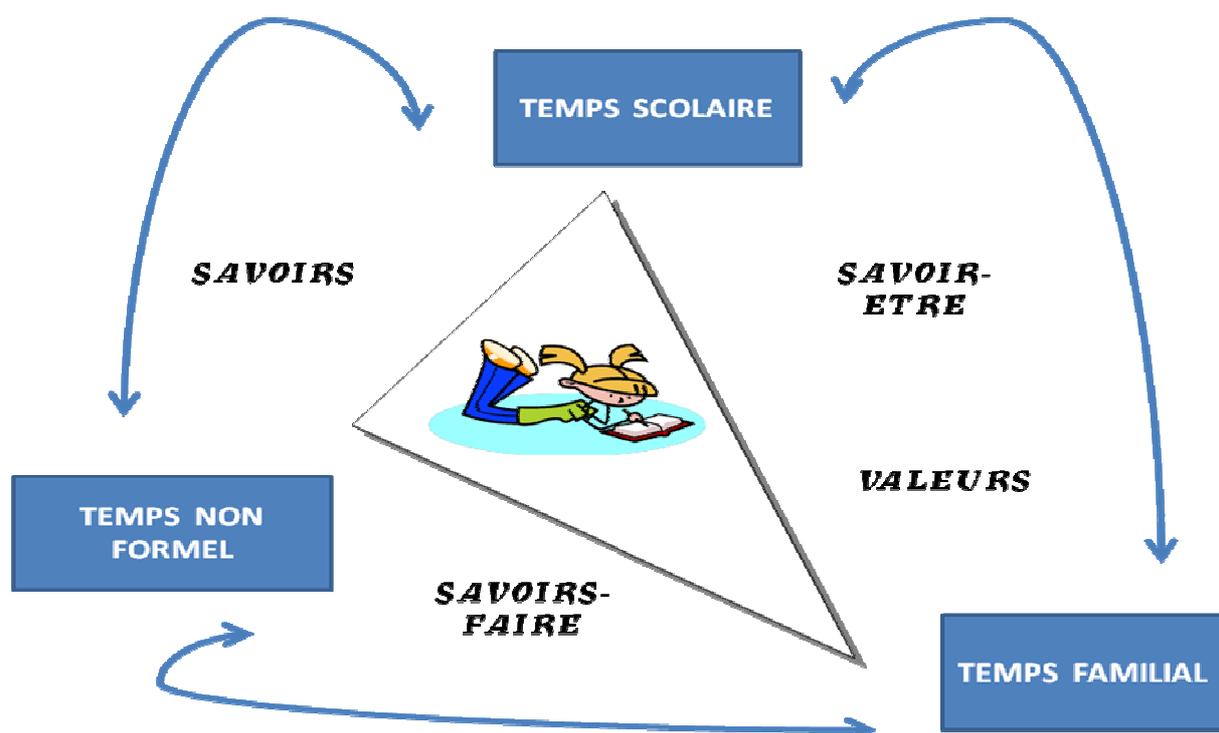
- Proximité des grands axes de circulation,
- Proximité de Chalon-sur-Saône (2^{ème} couronne),
- Présence d'un cadre de vie rural et villageois (patrimoine bâti, campagne, forêt).

Petit village de 394 ha, dont 16 ha occupé par la forêt, celui-ci jouit d'un cadre de vie de qualité, apprécié également par les randonneurs et les usagers de la liaison cyclable qui le traverse. Il assure la jonction entre la voie verte Mâcon-Chalon et celle qui longe le canal du centre, jusqu'à St Léger/Dheune. La commune appartient à la communauté d'agglomération du GRAND CHALON.

La commune ne comporte qu'une seule école qui accueille une soixantaine d'élèves pour 3 classes, dont une vingtaine d'enfants de moins de 6 ans. Les enfants sont répartis dans deux bâtiments distincts: l'école maternelle (PS-MS-GS) et les deux classes élémentaires se trouvent dans le bâtiment mairie (en rez-de-chaussée). Les enfants ont entre 3 et 11 ans et appartiennent obligatoirement à une classe comportant plusieurs niveaux.

L'habitat est en majorité constitué de maisons individuelles. Les enfants appartiennent, pour 70 %, à des familles dont les deux parents travaillent. Le taux d'activité des femmes ayant des enfants de moins de 6 ans est de 85%. En 2008, le nombre moyen d'enfants gardés par assistante maternelle est de 6.7, alors qu'il est de 3 au niveau départemental. La nécessité d'un accueil périscolaire est primordiale pour répondre aux besoins des familles et pour pérenniser l'école du village. L'objectif prioritaire doit cependant être de proposer aux enfants un accueil de qualité.

Le Projet Educatif Territorial offre un cadre de collaboration locale qui rassemble l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : enseignants, parents, élus, personnel communal, associations, intervenants,... L'objectif est de mobiliser toutes les ressources, de garantir la continuité éducative entre les projets de l'école et les activités proposées aux enfants sur le temps périscolaire et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Le PEDT constitue aussi un outil essentiel pour la mise en œuvre du volet éducatif de la réforme des rythmes scolaires en mettant en place des actions correspondant aux besoins identifiés au niveau de la commune. Ce projet est engagé pour 1 an à partir du 1^{er} septembre 2013, reconductible deux fois.



Analyse des principales forces et difficultés du territoire

La taille relative du village ne lui permet pas d'avoir des infrastructures développées. Sa vie culturelle est également limitée. Mais elle peut compter sur le dynamisme de ses acteurs : personnel communal, enseignants, association de parents d'élèves et sur une politique Enfance-Jeunesse soutenue.

En effet, la commune ne bénéficie pas de la présence sur son territoire d'associations ou de clubs sportifs à destination des enfants. Mais les jeunes fargeois participent à la vie de leur village par l'intermédiaire du Conseil de Jeunes, créé en 2010 et renouvelé en 2012.

Farges-les-Chalon s'est également associée aux communes de Fontaines et Rully afin d'organiser des accueils de loisirs sur le temps de vacances. C'est le SIVU Thalie Enfance Jeunesse qui assume cette compétence et il en a confié la gestion à l'association IFAC. Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 14 ans et est ouvert les mercredis après-midi et durant toutes les vacances scolaires (hormis les vacances de Noël et 2 semaines en août). Deux ateliers sont également proposés : un atelier « Théâtre » pour les 7-11 ans un soir après l'école et un atelier « Court-métrage » pour les 10-14 ans le mercredi soir.

Jusqu'en juin 2012, la commune organisait une garderie périscolaire. Depuis le 1^{er} septembre 2012, cette garderie a été transformée en Accueil de Loisirs Périscolaire afin d'améliorer la qualité de l'accueil proposé aux enfants et répondant ainsi à des critères spécifiques :

- Les locaux occupés sont habilités par les services de la DDCS et de la PMI,
- Le personnel est formé et titulaire des diplômes spécifiés dans l'arrêté du 9 février 2007,
- Le projet éducatif et le projet pédagogique ont été rédigés afin de fixer des objectifs et des moyens.

Cet accueil de loisirs périscolaire est ouvert tous les jours de classe de 7h30 à 9h, puis de 16h30 à 18h30. Il accueille jusqu'à 38 enfants de la petite section au CM2. Son fonctionnement donne entière satisfaction aux enfants, aux parents et aux élus grâce à une équipe d'animation motivée et investie.

Objectifs, priorités et effets attendus

➤ Favoriser l'épanouissement de l'enfant

Le dispositif d'articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire doit permettre de favoriser les apprentissages et la **réussite scolaire**. L'objectif est d'avoir des enfants disponibles pour les temps d'enseignements en étant attentif aux rythmes proposés. Il s'agit également de proposer des conditions favorables au travail personnel et de pouvoir apporter de l'aide aux élèves en difficulté. Cette mission reste celle des enseignants qui ont toute leur place dans cette organisation.

L'épanouissement passe aussi par la diversité des modes d'apprentissage et l'élargissement de l'horizon culturel. Le choix est fait de mettre l'accent sur le développement des capacités à s'exprimer. **L'expression** peut prendre plusieurs formes : orale, corporelle, plastique, musicale,... Des ateliers en groupe restreint devront permettre aux enfants d'avoir suffisamment de temps pour évoluer et prendre du plaisir dans ces activités d'expression.

➤ Respecter le rythme et le choix de la famille

Chaque structure familiale est particulière et a son fonctionnement propre. Chaque membre de la famille doit trouver sa place dans ce dispositif et voir ses besoins pris en compte.

- **Les parents** sont soumis à des contraintes professionnelles et ont des impératifs horaires. Ils doivent pouvoir trouver une réponse en terme de mode de garde, mais pas seulement. Il faut favoriser le temps partagé entre enfants et parents dans la structure et hors la structure.
- **Les enfants** ont des besoins différents selon leur âge. Le temps périscolaire est avant tout un temps de loisirs. Les enfants doivent donc avoir le choix de leur activité ou de leur non-activité.

Le dispositif doit donc être force de proposition tout en gardant une souplesse et une capacité d'adaptation.

➤ Participer à la formation du futur citoyen

Apprendre à « **vivre ensemble** » reste une priorité dans toute action éducative collective. Aller à la rencontre de l'autre, accepter et respecter ses différences. Une attention particulière sera portée à l'intégration d'éventuels enfants porteurs de handicap. L'attitude des adultes, animateurs, intervenants, favorisera le respect des règles et la prévention de comportements d'incivilité.

L'enfant peut également être force de proposition. Il pourra prendre des initiatives, être acteur de son temps de loisirs et assumer des responsabilités. Certaines thématiques peuvent être porteuses de sens : l'environnement, la vie du village, l'intergénérationnel,...

Organisation, activités proposées et ressources mobilisées

Concernant le rythme de la semaine, le choix est de conserver autant que possible les horaires actuels et de favoriser une régularité dans l'organisation des journées. L'amplitude d'accueil périscolaire est conservée : de 7h30 à 18h30. La pause méridienne reste d'1h30, nécessaire à la prise du repas et à un temps de pause, mais sans l'élargir davantage afin de conserver les enfants dans une dynamique d'apprentissage.

La matinée de classe supplémentaire sera le mercredi matin. Il n'y a pas de motif dérogatoire pour le samedi et il semble que le choix du territoire auquel nous appartenons se dirige sur cette option. Les enfants pourront être accueillis jusqu'à 12h30.

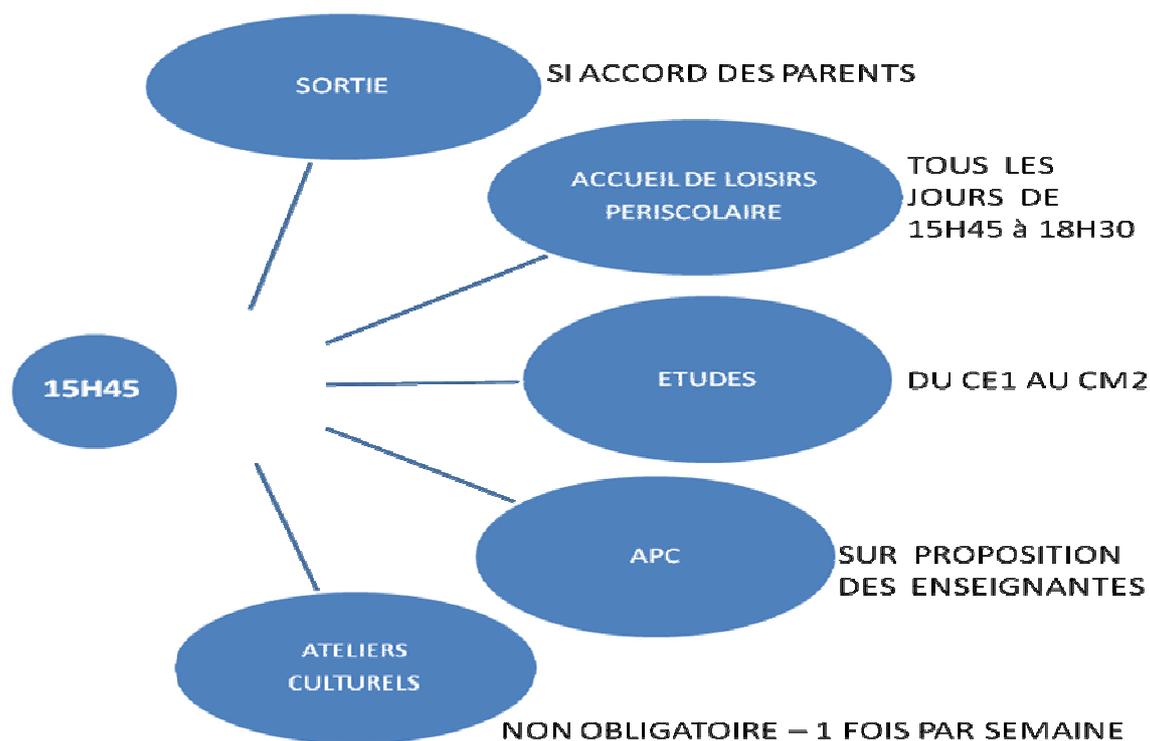
La classe finira donc, les autres jours, à 15h45. Ce qui laisse l'opportunité de raccourcir réellement la journée de l'enfant pour les familles qui en auront la possibilité (parent sans profession ou à temps partiel ou effectuant les postes,...).

	7h30	9h	12h	13h30	15h45	18h30
LUNDI	TEMPS PERISCO.	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	SORTIE OU TEMPS PERISCOLAIRE	
MARDI	TEMPS PERISCO.	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	SORTIE OU TEMPS PERISCOLAIRE	
MERCREDI	TEMPS PERISCO.	ENSEIGNEMENT	SORTIE ou TPS PERISCO			
JEUDI	TEMPS PERISCO.	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	SORTIE OU TEMPS PERISCOLAIRE	
VENDREDI	TEMPS PERISCO.	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	SORTIE OU TEMPS PERISCOLAIRE	

EMPLOI DU TEMPS DE LA SEMAINE

L'accueil des élèves qui restent après 15h45 doit se faire sur inscription des parents et de manière coordonnée avec tous les partenaires afin d'assurer la sécurité de chaque enfant.

Selon le projet et afin de répondre aux objectifs fixés, à 15h45, plusieurs options s'offrent aux élèves :



Accueil de loisirs périscolaire

Cet accueil de loisirs est déclaré auprès des services de la DDCS, les enfants peuvent y être accueillis jusqu'à 18h30. Il est piloté par une directrice diplômée BAFD et deux animatrices diplômées (en cours ou équivalence). L'objectif est de conserver un taux d'encadrement de 1 adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans et de 1 adulte pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Cet accueil se déroulera dans les locaux actuels (ancienne cure) et dans la salle de motricité de l'école maternelle. Les parents devront inscrire leurs enfants au plus tard le vendredi pour la semaine suivante. Il est proposé aux enfants des activités de type non scolaire dans le cadre du projet pédagogique.

Etudes

Il s'agit de proposer aux élèves du CE1 au CM2 qui le souhaitent, un espace et un temps pour approfondir leur travail personnel. Ces études se dérouleront deux fois par semaine: le lundi et le jeudi de 15h45 à 16h45 avec un groupe d'une quinzaine d'enfants maximum. Les études seront encadrées par des enseignantes de l'école, volontaires et rémunérées par la commune. Il s'y pratiquera l'aide aux devoirs: l'aide méthodologique pour apprendre une leçon ou une poésie par exemple. Différents outils pourront être utilisés, comme le jeu ou l'ordinateur. L'objectif n'est pas de décharger les parents du suivi scolaire de leur enfant, ils doivent bien en rester les seuls responsables.

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Ces APC sont comprises dans le temps institutionnel des enseignants : chaque professeur sera mobilisé une heure par semaine (15h45-16h45), pas forcément le même jour. Pour les élèves d'élémentaire, ces APC pourront être consacrées à l'aide aux élèves en difficulté scolaire sur des activités variées en petit groupe. Le contenu des ces APC est défini par le conseil des maîtres, il pourra être en lien avec d'autres ateliers périscolaires. Ce sont les enseignantes qui proposeront aux élèves concernés de participer à ces APC, elles ne seront pas obligatoires et devront recueillir l'autorisation des parents. Il sera pris soin de ne jamais mettre en parallèle un atelier culturel pour les élèves de la tranche d'âge concernée.

Ateliers culturels

Pour 2013-2014, le projet est basé sur des activités d'expression. Ils se dérouleront dans des locaux attenants à l'école : salle des fêtes, salle de réunion, RAM, salle de motricité. Chaque atelier est encadré par un intervenant spécialisé, concerne un groupe de 10 à 12 enfants d'une même tranche d'âge et est mené suivant un projet défini à l'avance. Chaque enfant aura la possibilité de participer à (au moins) un atelier, une fois par semaine. Ils s'inscriront pour un semestre, soit 18 séances d'une heure (15h45-16h45), et pourront ainsi changer d'atelier en milieu d'année scolaire. En janvier et juillet, un événement (exposition, représentation...) permettra une présentation publique du travail accompli par les enfants afin de mettre celui-ci en valeur (sans obligation d'aboutir à un produit fini).

- Les enfants conteurs : par Emmanuelle Liéby, conteuse, du CP au CE2.

L'objectif est de raconter et faire raconter des contes aux enfants en leur proposant quelques «recettes». Découvrir différents types de contes, repérer la trame, découvrir plusieurs versions d'un même conte, mettre en place formulettes d'ouverture, de fin, ritournelles, devinettes, vire-langue,... Faire travailler la mémoire, l'imagination, l'oralité. Inventer des contes, faire raconter les enfants et valoriser leur travail en proposant un temps de racontée en fin de semestre aux parents.

- Land Art & Peinture végétale : par Marie Pellissier, agrée Education nationale, CM1-CM2

A partir des matériaux naturels que l'on trouve alentour, les enfants créent des œuvres éphémères faisant appel à leur imagination. Les thèmes varient selon les saisons, alliant la créativité plastique à l'inspiration du moment. Cette activité, extérieure, manuelle, de découverte de la Nature, procure du calme, apaise l'enfant, le recentre, le socialise également. Après une balade ou des apports de matières, découverte de ressources en teintures végétales pour peindre : Noix, sureau, ortie, mûre, terre...

- Eveil corporel : par Hervé Givord, professeur de danse, de la MS à la GS

Permettre à l'enfant de faire l'expérience de la danse, vivre son corps, favoriser l'estime de soi par la capacité à vivre le mouvement pour soi, avec, pour, devant les autres à l'aide de deux principes :

- l'improvisation : mettre à jour un univers vivant, aventureux, riche, varié et ludique,
- la composition : découverte du corps, de leurs possibilités, de verbes d'action, partager des mouvements simples. Le tout dans le plaisir d'être et de faire.

- Expression musicale : par Rachel Jorry, intervenante musique milieu scolaire, CP-CE2, puis MS-GS

Projet musical que ce soit dans la pratique vocale, instrumentale, rythmique mais aussi dans l'élaboration d'un conte musical. Rachel est une enseignante musicienne pédagogue qui réfléchit à la meilleure façon d'amener le projet musical artistique à terme dans un échange culturel, social et bien sûr artistique.

- Théâtre : par Emilie Gey et Adeline Bayeul, animatrices IFAC du SIVU, du CE1 au CM2

Cet atelier existe déjà depuis 2009 et se déroulera de 15h45 à 17h30. L'atelier théâtre bien qu'étant spécifique, reste un temps ludique pour les enfants. Il ne s'agit pas d'en faire de vrais comédiens, mais de leur donner goût à cette discipline. Cela inclut la rédaction, l'apprentissage d'un texte, la création d'un décor, et bien sûr, le jeu scénique. L'objectif à atteindre étant une représentation à la fin de la session.

- Chorale : par Christine Gaunet, professeur des écoles, du CE1 au CM2, puis de la MS au CP

Action éducative construite à court et à long terme pour donner un sens au delà des compétences liées à la pratique du chant : importance de la socialisation. Le plaisir doit être prioritaire pour les enfants et les adultes. C'est partager une activité, vivre un moment commun. L'activité doit permettre à l'enfant de devenir capable de répondre à un geste précis (arrêt, départ, nuance, durée), de maîtriser sa production vocale (intensité, vitesse, fréquence), d'articuler pour être compris, de se concentrer dans le groupe pendant une durée déterminée, de mémoriser des chants, d'écouter les autres. Cet atelier se déroulera dans la classe maternelle.

Ces ateliers culturels, mis en place sur le temps périscolaire, font partie intégrante du PEdT et sont donc déclarés dans l'accueil de loisirs périscolaire. Des passerelles peuvent être créées entre les ateliers, avec le temps scolaire et avec l'ALP. La directrice assure la coordination de l'ensemble du temps périscolaire. Les intervenants spécialisés prennent en charge les enfants dans la cour de récréation à la sortie de l'école et les accompagnent à la porte de l'accueil de loisirs périscolaire à la fin de l'atelier. Les enfants sont sous leur responsabilité durant leur heure d'intervention. Une convention est signée avec chaque intervenant avant le démarrage de l'atelier.

Spécificité de la Petite Section

Afin de tenir compte de la particularité des élèves entrant en petite section, un projet adapté et spécialisé leur est proposé :

- En début d'année, un accompagnement tout au long des différents moments de la journée est assuré par l'ATSEM, personne référente : classe, restauration, périscolaire, atelier.
- Le temps de repos est pris en compte : les enfants pourront aller à la sieste aussitôt le repas terminé (ou dès leur arrivée) sans être obligés de passer par un temps de jeu dans la cour.
- Un atelier spécifique leur est proposé sur le nouveau temps périscolaire (10 élèves maximum): « Eveil Global de l'Enfant », tous les lundis de 15h45 à 16h45 (de septembre à juillet), par l'association La Claire Fontaine et encadré par Sylvie Nicolas (diplômée de la FSCF). *« C'est avant 6 ans que les enfants construisent l'essentiel de leur schéma moteur et façonnent leurs choix et leurs goûts. Nous devons donc leur proposer une grande variété de pratiques adaptées à leurs besoins. L'enfant a besoin d'un éveil global dans tous les domaines (corporel, culturel, artistique, social, affectif) sans visée technique, ni spécialisation précoce. Il a également besoin d'activité et de diversité, il faut donc lui proposer la multiactivité. Ces séances vont mobiliser et développer ses capacités physiques et motrices (équilibre, souplesse, latéralité, adresse, coordination, vitesse, endurance,...), ses repères dans l'espace et le temps. Il va apprendre à mieux connaître l'environnement dans lequel il vit, à développer ses capacités sensorielles, à oser exprimer et maîtriser ses émotions, à développer son imaginaire et sa créativité. »*

Pilotage et évaluation

L'évaluation est continue, annuelle et triennale (en fin de projet). Elle est partagée par les partenaires et vise également à apporter des améliorations au dispositif. La coordination du projet est assurée par l'Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires et périscolaires.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est présidé par le Maire et coordonné par l'Adjoint chargé des affaires scolaires et périscolaires. Il est constitué de 2 conseillers municipaux supplémentaires, des 3 enseignants de l'école, de 3 parents d'élèves, de la directrice de l'accueil de loisirs périscolaire et de la coordinatrice du SIVU. Il se réunit deux fois par an pour procéder à l'évaluation du Projet Educatif Territorial (au cours du premier trimestre de l'année scolaire et au cours du dernier trimestre).

Les indicateurs retenus

- Nombre de participants aux différentes propositions
- Qualité de l'offre éducative - Retours des enfants, parents, intervenants.
- Niveau d'accessibilité et d'ouverture
- Implication des différents partenaires
- Présentation publique des ateliers en fin de période
- Niveau d'implication financière

Le 7 juillet 2014,

Le Maire,

Le Préfet,

Le DASEN,

La CAF,